

# Méningite à Méningocoque

Mise à jour  
26/11/2024

Autres dénominations  
Neisseria Meningitidis  
Méningocoque

## Epidémiologie

## Agent infectieux

*Neisseria meningitidis*

---

## Réservoir

Homme

---

## Mode de transmission

-  Transmission par des gouttelettes, particules de grosse dimension (> 5 microns) dont la production est exacerbée par la toux, la conversation ou certaines interventions: ex. bronchoscopie
-  La dispersion de gouttelettes se limite à un rayon de 1 à 2 mètres depuis la source
-  Les mains ou les gants contaminés par les gouttelettes peuvent aussi être un vecteur



Portes d'entrée: muqueuses (nez, gorge)

---

## Période d'incubation

2 à 10 jours, en général 3 à 4 jours

---

## Durée d'infectiosité

La contagiosité cesse 24 heures après le début d'un traitement antibiotique efficace

---

## Prise en charge du cas positif/suspect

### Éviction du cas

Le patient n'est plus infectieux au moment du retour à l'école

---

## Prise en charge des personnes contacts

### Définition d'une personne contact



Personnes vivant sous le même toit



Personnes dormant dans la même chambre que le malade



Personnes ayant été exposées aux sécrétions naso-pharyngées du malade (baiser, rapports intimes)



Enfants et personnel partageant la même garderie



Enfants et enseignant d'une classe jusqu'à 2ème HarmoS (6 ans)



Soignants exposés aux sécrétions naso-pharyngées (intubation, réanimation)

---

## Éviction des contacts

Pas d'éviction pour les contacts.

---

## Prophylaxie vaccination

Prophylaxie par antibiotique et vaccin pour les personnes contact si définition de contact remplie et contact <10 jours avant déclaration de la maladie

---

## Autre contact



**Distribution de la prophylaxie** : de cas en cas, avec l'autorisation de l'office du médecin cantonal



**Garderie/école**: Prendre contact avec une pharmacie pour livraison du traitement à la garderie (facturation à la Direction générale de la santé, Office du médecin cantonal, maladies transmissibles). La garderie/l'école s'organise avec le médecin responsable de la garderie/scolaire pour la distribution du traitement selon la liste pré-établie.



**Entourage proche**: Prendre contact avec une pharmacie qui distribuera la prophylaxie selon la liste pré-établie par l'Office du médecin cantonal ou distribution par le service d'hospitalisation du patient (pour les personnes vivant sous le même toit)

---

## Autre information

À consulter



HPCI - Méningococcémie et méningite à méningocoque - prophylaxie

---

## Déclaration du cas

### Déclaration au médecin cantonal



Déclaration au service du médecin cantonal dans les 24 heures.

---